



Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date affichage : 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON – V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY – S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : MM. Q. COUVREUR – O. HOUILLON

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/12/91

**Régie Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme :
prestations hors les murs et prêts d'exposition**

Le 15 février 2022, le Conseil Municipal a accepté que la Maison de la Négritude rejoigne le dispositif pass culture destiné aux 14/18 ans.

Depuis sa mise en place fin août 2022, plusieurs établissements scolaires qui ne la fréquentaient pas auparavant ont utilisé la part collective pour régler leur visite à la Maison de la Négritude.

Afin que ces établissements puissent accéder aux autres services proposés par la maison de la Négritude (hors-les-murs et prêt d'expositions), il est proposé au Conseil Municipal d'étendre l'encaissement de la régie « Maison de la Négritude » aux prestations hors les murs et au prêt d'exposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'étendre l'encaissement de la régie « Maison de la Négritude » aux prestations hors les murs et au prêt d'exposition
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

